



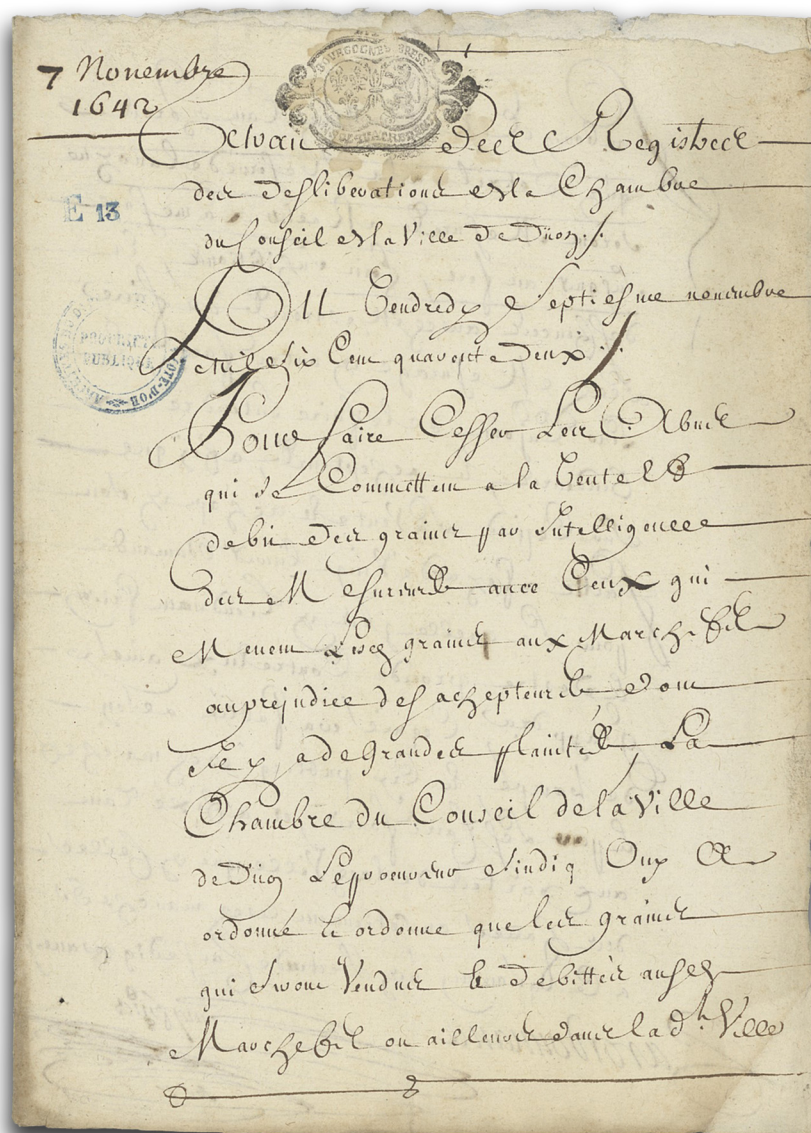
2021-2022

Lecture de documents anciens

Débutant

Document étudié n°16

1642. - Titres féodaux

Extraits des Registres des délibérations de la Chambre et Conseil
de la ville de Dijon

Du vendredy Septiesme novembre / Mil Six Cent quarente deux./
 Pour faire Cesser Les Abus / qui se Commettent a la vente et / debit des grains
 par Intelligence / des Mesureurs avec Ceux qui / Menent Lesd grains aux
 Marchefs / au prejudice des achepteurs, dont / Il y a de grandes plaines, La
 Chambre du Conseil de la ville / de diion Le procureur Sindiq ouy a / ordonné Et
 ordonne que les grains qui Seront Vendus Et debittés ausd / Marchefs ou ailleurs
 dans lad. Ville /

Archives départementales de la Côte-d'Or
www.archives.cotedor.fr

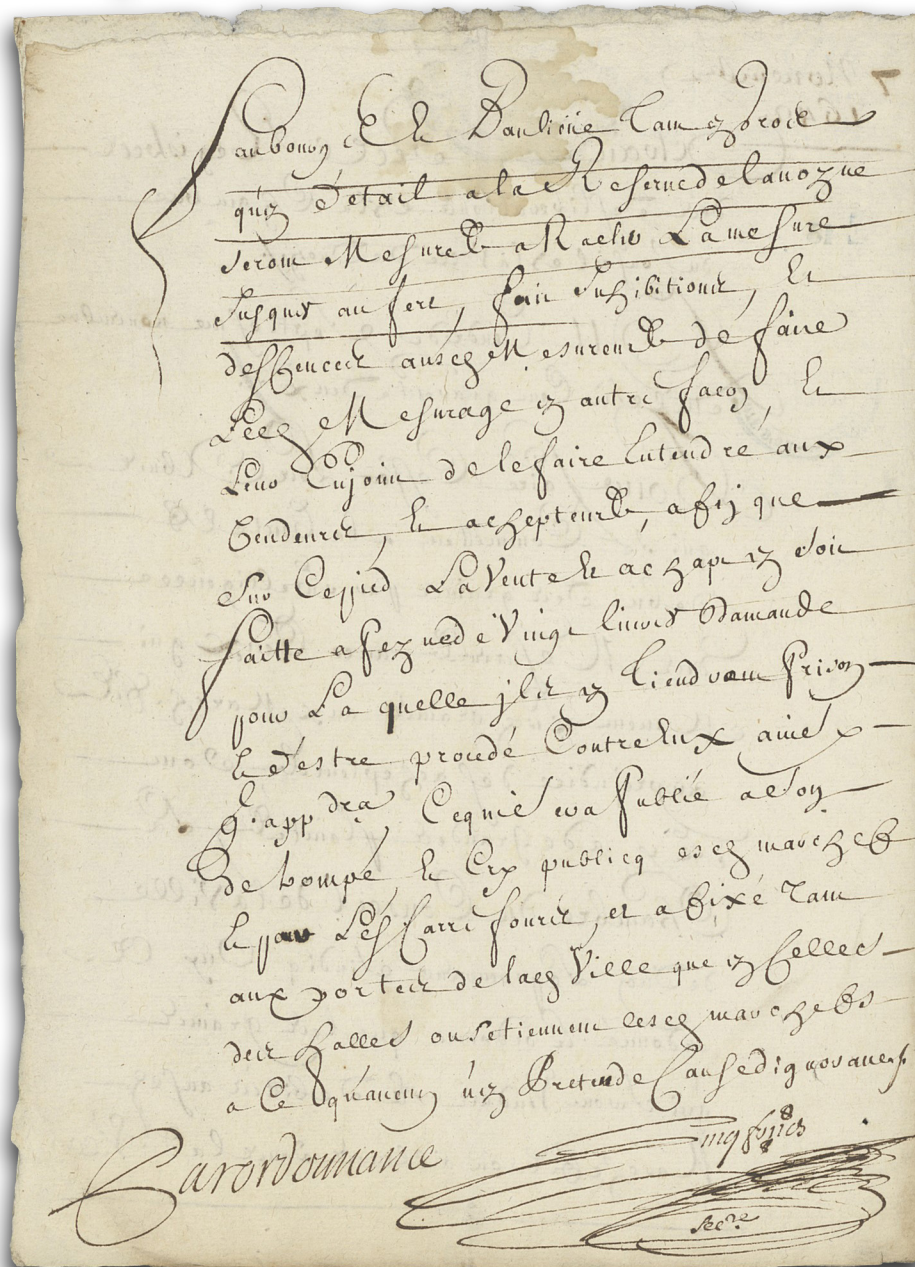


2021-2022

Débutant

Document étudié n°16

Lecture de documents anciens



faubourgs, Et Banlieüe Tant en gros / qu'en détail a la Reserve de l'avoyne / Seront Mesures a Racler La mesure / Jusques au fert, fait Inhibitions, Et / deffences ausd Mesureurs de faire / Led Mesurage en autre facon, Et / Leur Enjoint de le faire Entendre aux / vendeurs, Et achepteurs, afin que / Sur Ce pied La Vente Et achapt en soit / faite a Peyne de Vingt livres Damande / pour La quelle ils en Tiendront Prison / Et d'estre procedé Contre Eux ainsy / q.l app.dra, Ce qui Sera Publié a son / de trompe, Et Cry publicq esd marchef / Et par Les Carrefours, et a fixé Tant / aux portes de lad Ville que en Celles / des halles ou se tiennent lesd marchefs / a Ce qu'aucun n'en Pretende Cause dignorance

Archives départementales de la Côte-d'Or
www.archives.cotedor.fr